

Pré-diagnostic Faune & Flore

Dans le cadre d'un projet ICPE

Commune d'Amblainville (60)



Rapport final

Septembre 2016

collection des études



Citation recommandée	BIOTOPE, 2016. Réalisation d'un pré-diagnostic dans le cadre d'un projet ICPE ; commune d'Amblainville.	
Version / indice	VF - DOCUMENT FINAL	
Date	Septembre 2016	
Nom de fichier	PREDIAG_AMBLAINVILLE2016_final	
N° de contrat(s)	DEV160901258_1	
Maîtrise d'ouvrage	PRD	
Contact maîtrise d'ouvrage	Julien PETIT	
Maîtrise d'œuvre	Veritas	
Contact mandataire	Emilie THOLLIN	
Responsable projet BIOTOPE	Sabine BEUTIN	sbeutin@biotope.fr
Contrôle Qualité BIOTOPE	Sylvain FROC	sfroc@biotope.fr

Sommaire

I.	Objectif de l'étude	5
II.	Méthodes de travail	5
II.1	Equipe de travail	5
II.2	Prospections de terrain	5
II.3	Recherches bibliographiques et consultations	6
II.4	Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées	6
II.5	Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats	7
II.5.1	Protection des espèces	7
II.5.2	Statut de rareté/menace des espèces	8
III.	Présentation du projet	8
IV.	Etat des lieux environnemental	9
IV.1	Inventaire et classements en faveur du patrimoine naturel	9
IV.1.1	Les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire	9
IV.1.2	Les espaces faisant partie d'un inventaire de zones remarquables	9
IV.1.3	Les zones désignées ou en cours de désignation au titre des directives européennes	10
IV.1.4	Les corridors écologiques	12
IV.2	Analyse du milieu naturel	12
IV.2.1	Occupation du sol	12
IV.2.2	Etat des lieux des habitats naturels	14
IV.2.3	Etat des lieux de la flore	16
IV.2.4	Etat des lieux de la faune	17
IV.3	Synthèse des enjeux sur la zone du projet	22
IV.3.1	Annexes	28

Liste des tableaux

Tableau 1.	Dates et conditions météorologiques des prospections de terrain	5
Tableau 2.	Cortèges recensés sur l'aire d'étude principale	20
Tableau 3.	Évaluation des enjeux écologiques et contraintes réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude	25
Tableau 4.	Synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude	28
Tableau 5.	Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisables sur l'aire d'étude	29

Liste des photographies

Photographie 1 et 2 : Milieux présents dans l'aire d'étude - Photographies prises sur site © Biotope	16
Photographie 3 et 4 : Insectes observés sur la zone d'étude du projet - © Biotope -	18
Photographie 5 : Faucon crécerelle sur l'aire d'étude © Biotope -	19
Photographie 6 : Indices de présence du lièvre sur l'aire d'étude © Biotope	21

Liste des Acronymes

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CEE : Communauté Economique Européenne

CITES : Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction

DO : Directive Oiseaux

ENS : Espace Naturel Sensible

HFF (directive) : Habitat-Faune-Flore

ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

PN : Parc National

RD : Route Départementale

RN : Réserve Naturelle

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RNV : Réserve Naturelle Volontaire

SIC : Site d'Importance Communautaire

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

I. Objectif de l'étude

Le présent pré-diagnostic a pour objet de déterminer les risques et les opportunités liés à la biodiversité pour le projet d'ICPE porté par PRD sur le site d'étude au niveau de la commune d'Amblainville.

Ce pré-diagnostic a ainsi consisté en :

- un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- un bilan des zonages du patrimoine naturel concernant le site d'étude ;
- un repérage pluridisciplinaire des milieux et de leurs potentialités d'accueil pour la flore et les différents groupes de faune.

Les différents milieux, naturels ou non, du site d'étude ont été parcourus pour observer les espèces pouvant constituer un enjeu de conservation et/ou une contrainte réglementaire pour le projet d'ICPE. L'attention s'est notamment portée sur les supports locaux de diversification des espèces : arbres âgés, boisements et leurs lisières, éléments minéraux naturels, ruines et autres éléments de bâti, macrodéchets...

Une synthèse et un bilan d'aide à la décision sont proposés, assortis d'une cartographie.

Remarque : cette prestation a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise approfondie en période favorable.

II. Méthodes de travail

II.1 Equipe de travail

L'équipe de travail mobilisée par Biotope pour la réalisation de cette étude est la suivante :

Sabine BEUTIN : chargée d'études naturaliste - rédactrice du rapport

Sylvain FROC : Directeur de l'Agence Biotope Bassin Parisien - relecture qualité

II.2 Prospections de terrain

Tableau 1. Dates et conditions météorologiques des prospections de terrain

<i>Dates des inventaires</i>	<i>Aires d'étude, conditions météorologiques et commentaires</i>
06/09/2016	Aire d'étude et environs proches Couvert, doux, 24 degrés, vent d'est faible (5km/h) Prédiagnostic : potentialités et relevé des espèces faune et flore Analyse des grands milieux / habitats

II.3 Recherches bibliographiques et consultations

Afin de définir les enjeux du secteur étudié, des consultations ainsi qu'une analyse de la bibliographie ont été effectuées.

Les personnes et organismes suivants ont été consultés :

LISTE DES ORGANISMES ET PERSONNES CONTACTEES			
Organismes	Nom	Statut	Thèmes abordés
Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Monsieur DAS GRACAS	Chargé de mission	Zones à enjeux, Etudes et données faune-flore Contacté en 2016 : sans réponse.
Conservatoire Botanique National de Bailleul	Monsieur HAUGUEL Monsieur DESSE	Directeur de l'antenne Picardie	Données flore sur la commune d'Amblainville (extraction réalisée en 2014)
DREAL Hauts de France	Consultation des bases de données Internet		

II.4 Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Milieux naturels et flore

Du fait des milieux présents et des faibles potentialités liées aux milieux naturels et à la flore, l'expertise de terrain s'est principalement concentrée sur l'identification des grands habitats.

Faune

* Insectes

Les insectes étudiés dans le cadre de cette étude sont les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour), les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) et les odonates (libellules). Les espèces observées ont été relevées par une prospection visuelle et auditive (stridulations des orthoptères), l'identification étant réalisée au chant, à vue ou après capture au filet. Les prospections ont été réalisées en journée dans des conditions météorologiques favorables, pendant les périodes d'activité et d'émergence des adultes.

* Amphibiens

Les prospections ayant été réalisées en dehors de la période favorable au relevé des amphibiens, seules les potentialités ont été évaluées au regard des milieux présents.

* Reptiles

La méthodologie employée consiste en une prospection visuelle classique des individus au niveau des zones favorables (lisières, ronciers, zones ouvertes semi-ouvertes, etc.) accompagnée d'une

visite des refuges potentiels (recherche sous les tôles, souches, pierres, etc.).

✕ Oiseaux

Les oiseaux ont été recherchés par une prospection visuelle et auditive sur l'ensemble de l'aire d'étude en début de matinée, période correspondant au pic d'activité de la majorité des espèces.

Les prospections ayant eu lieu début septembre se situent après la période de nidification, des individus erratiques ou en migration postnuptiale pouvant également être présents à cette date. La saison n'est pas favorable au relevé de l'avifaune nicheuse et ne permet pas un inventaire complet.

✕ Mammifères terrestres

La prospection des Mammifères sur le site s'est faite par une prospection visuelle et par la recherche d'indices de présence.

En l'absence de prospection nocturne, seules les potentialités au regard des milieux présents ont été évaluées concernant les chiroptères.

II.5 Statuts réglementaires et statuts de rareté/menace des espèces et habitats

II.5.1 Protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

Droit international

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- ★ La Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- ★ La Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- ★ La Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- ★ La Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, toujours en vigueur.

Droit européen

En droit européen, ces dispositions sont régies par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'Etat français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

Droit français

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement (article L411-1) :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation [...] d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

[...]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du code de l'Environnement - cf. détail des arrêtés ministériels par groupe en 0).

Un régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées est possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

II.5.2 Statut de rareté/menace des espèces

Les listes de protection ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des espèces. Si pour la flore ces statuts réglementaires sont assez bien corrélés à la rareté des espèces, aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Ces documents de référence pour l'expertise, présentés en annexes n'ont pas de valeur juridique.

III. Présentation du projet

La construction du projet est prévue sur un terrain situé au nord de la commune d'Amblainville (Oise, 60), à proximité de la D205 et de l'autoroute A16.

L'altitude du site est d'environ 95 m NGF.

IV. Etat des lieux environnemental

IV.1 Inventaire et classements en faveur du patrimoine naturel

Dans le cadre de ce travail, un inventaire des différents zonages pouvant s'appliquer sur le territoire d'étude a été effectué.

Nous rappelons que les zonages réglementaires correspondent aux sites identifiés au titre de la législation ou de la réglementation française en vigueur, dans lesquels l'implantation d'un aménagement peut être interdit ou contraint. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, Parc National...

IV.1.1 Les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire

Des statuts réglementaires très divers peuvent s'appliquer aux espaces naturels. Les principaux sont les Parcs Nationaux (PN), les Réserves Naturelles (RN), les Réserves Naturelles Volontaires (RNV) et les arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB). Les textes régissant ces espaces font partie du Code de l'Environnement (Article L331-1).

☞ La zone d'étude du projet n'intersecte aucun zonage réglementaire. Le zonage réglementaire le plus proche (5km) est le site inscrit du Vexin français sur la commune d'Hénonville (entre autre).

IV.1.2 Les espaces faisant partie d'un inventaire de zones remarquables

Source : DREAL Hauts de France, base de données Carmen.

Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), des inventaires des Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS), des inventaires des zones humides ainsi que des zones remarquables signalées dans la charte d'un Parc National, par exemple. Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict, sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours des études d'impacts. La seule omission de ces espaces peut suffire à les faire rejeter. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1) est présente sur la commune d'Amblainville :

Marais d'Amblainville

Ce site de 28 hectares situé dans la vallée du Sausseron doit son intérêt à ses habitats de tourbières alcalines et de roselières à *Cladium mariscus* (habitats d'intérêt européen) qui abrite une flore patrimoniale (Schoin noirâtre, Ecuelle d'eau, Myosotis cespiteux...) voire protégée (Potamot coloré,

Fougère des marais, Orchis négligé). Ses habitats permettent aussi à certaines espèces d'oiseaux d'y passer l'hiver (Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Hibou des marais...).

☞ Toutefois, la zone d'étude du projet est éloignée de cette ZNIEFF ; le projet ne présente donc pas de menaces directes au Marais d'Amblainville.

Le site du Marais d'Amblainville est classé en Espace Naturel Sensible du Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2004, sous l'appellation « Marais du Rabuais ». Le Conseil départemental du Val d'Oise est maître d'ouvrage sur l'ensemble du site pour les travaux de restauration et d'entretien avec une convention déléguant la gestion courante au Parc Naturel Régional du Vexin français.

IV.1.3 Les zones désignées ou en cours de désignation au titre des directives européennes





Le réseau Natura 2000 comprends des sites naturels contenant des habitats et des espèces d'importance européenne en application des directives européennes 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux » et 92/43/CEE modifiée dite « Directive « Habitats » ».

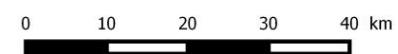
Il s'agit des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), des Sites d'Intérêt communautaire (SIC) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la Directive 92/43/CEE modifiée dite Directive « Habitats » et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) de la Directive 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux ».

☞ La zone du projet n'est pas concernée par ce type de zonage.



Légende

-  Aire d'étude
-  Commune d'Amblainville
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



IV.1.4 Les corridors écologiques

La Direction Régionale de l'Environnement propose une cartographie des corridors écologiques potentiels de Picardie (cf. page suivante), qui présente un certain nombre de connexions forestières potentielles sur la commune d'Amblainville.

☞ La zone d'étude du projet n'est cependant pas concernée par un corridor écologique forestier. Le projet ne constituera pas un obstacle aux continuités écologiques identifiées sur la commune.

Il n'y a pas de passage grande faune identifié sur la commune d'Amblainville. Des études complémentaires sont nécessaires pour vérifier l'existence ou pas de biocorridors pour la petite faune (reptiles, amphibiens, insectes...).

IV.2 Analyse du milieu naturel

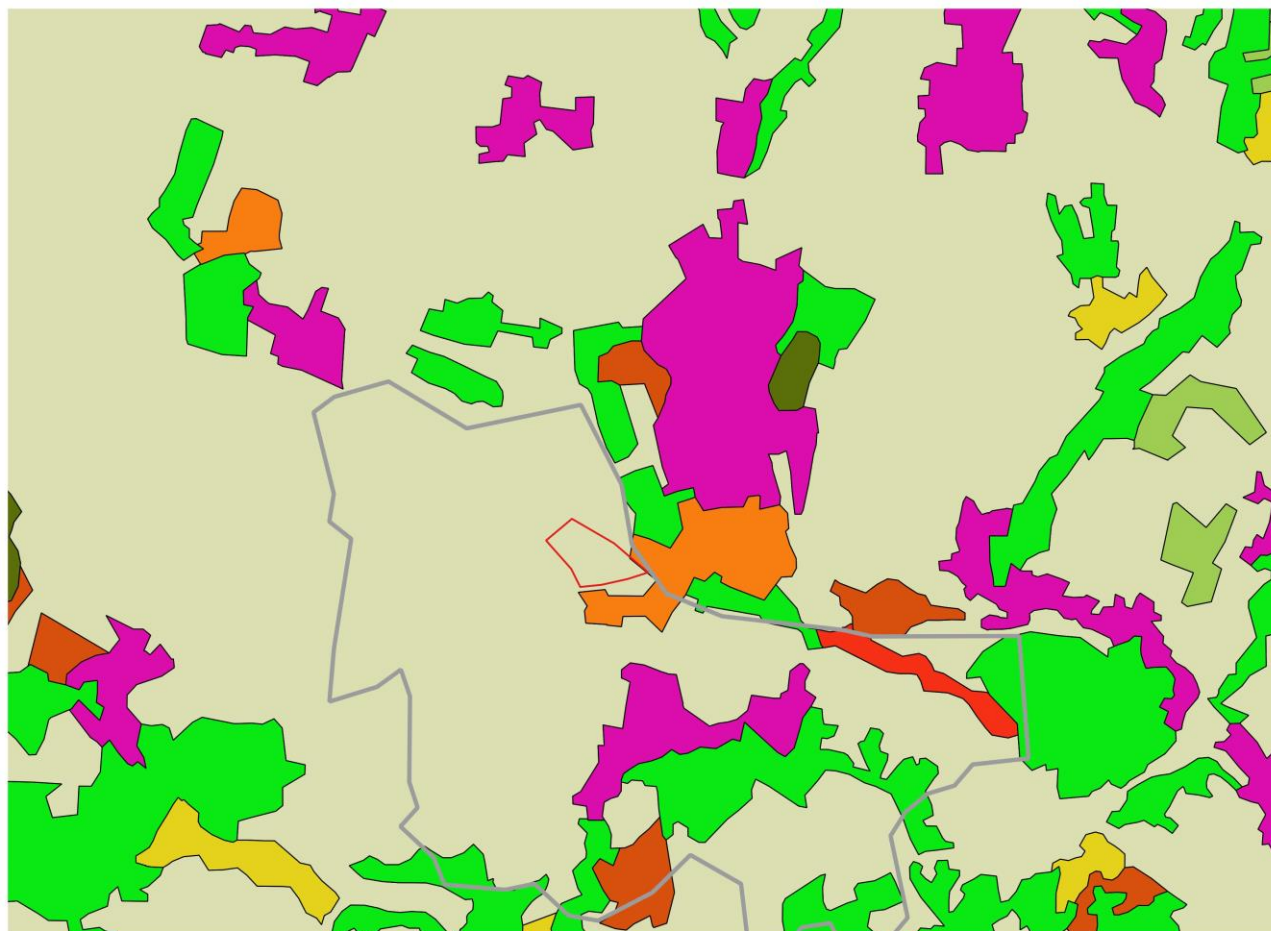
La mission confiée à BIOTOPE a été réalisée en septembre 2016. Elle repose essentiellement sur une analyse des données liées au patrimoine naturel connu sur le secteur. En plus de la prise en compte des périmètres réglementaires, des consultations ont été menées auprès des acteurs locaux. Enfin, un repérage de terrain est venu compléter l'analyse de la sensibilité des milieux naturels.

IV.2.1 Occupation du sol

Amblainville se situe à la limite du Vexin français, en grande partie sur le coteau, près de la brèche que le Sausseron trace dans le plateau du Vexin. Doté d'un vaste territoire agricole, le plus grand du canton avec 2098 hectares, Amblainville est un village au riche patrimoine naturel. La partie Sud de son territoire abrite le Marais du Rabuais, un écrin de 40 hectares pour la biodiversité.

Selon la carte de l'occupation du sol présentée en page suivante, la zone du projet est située principalement en terre arable hors périmètre d'irrigation (essentiellement des cultures). Une zone industrielle et commerciale est située à proximité.

☞ Au vu de l'occupation du sol sur la zone d'étude, exclusivement par des cultures et friches, les enjeux pressentis en termes de biodiversité semblent plutôt faibles.



Légende

-  Aire d'étude
-  Commune d'Amblainville
- Occupation du sol
-  Tissu urbain discontinu
-  Zones industrielles et commerciales
-  Réseau routier et ferroviaire
-  Equipement sportif et de loisirs
-  Terres arables
-  Prairies
-  Systèmes culturaux complexes
-  Surfaces essentiellement agricoles
-  Forêts de feuillus



0 10 20 30 40 km



© PRD - Tous droits réservés - Sources : ©IGN Ortho 5m (2010) ©DREAL Picardie, INPN (2014) - Cartographie : Biotope, 2016

IV.2.2 Etat des lieux des habitats naturels

L'aire d'étude est très majoritairement occupée par des grandes cultures, mais elle inclut également un bosquet comportant une végétation arbustive et arborée. Au nord, en bordure de la RD205, quelques arbustes sont présents. Au sud est visible un boisement âgé assez dense ainsi qu'une friche rudérale (merlon de terre). Au sud, une friche borde les trottoirs récemment mis en place et une friche prairiale fauchée couvre le talus qui sépare les champs de la RD205.

Aucun habitat humide n'a été identifié au sein de l'aire d'étude. Un bassin artificiel bâché et dépourvu de végétation est présent à l'ouest de l'aire d'étude, à l'extérieur de celle-ci. Un bassin est en construction au sud en dehors de l'aire d'étude (en face de l'emprise du projet).



Grandes cultures et bosquet- partie sud de l'aire d'étude



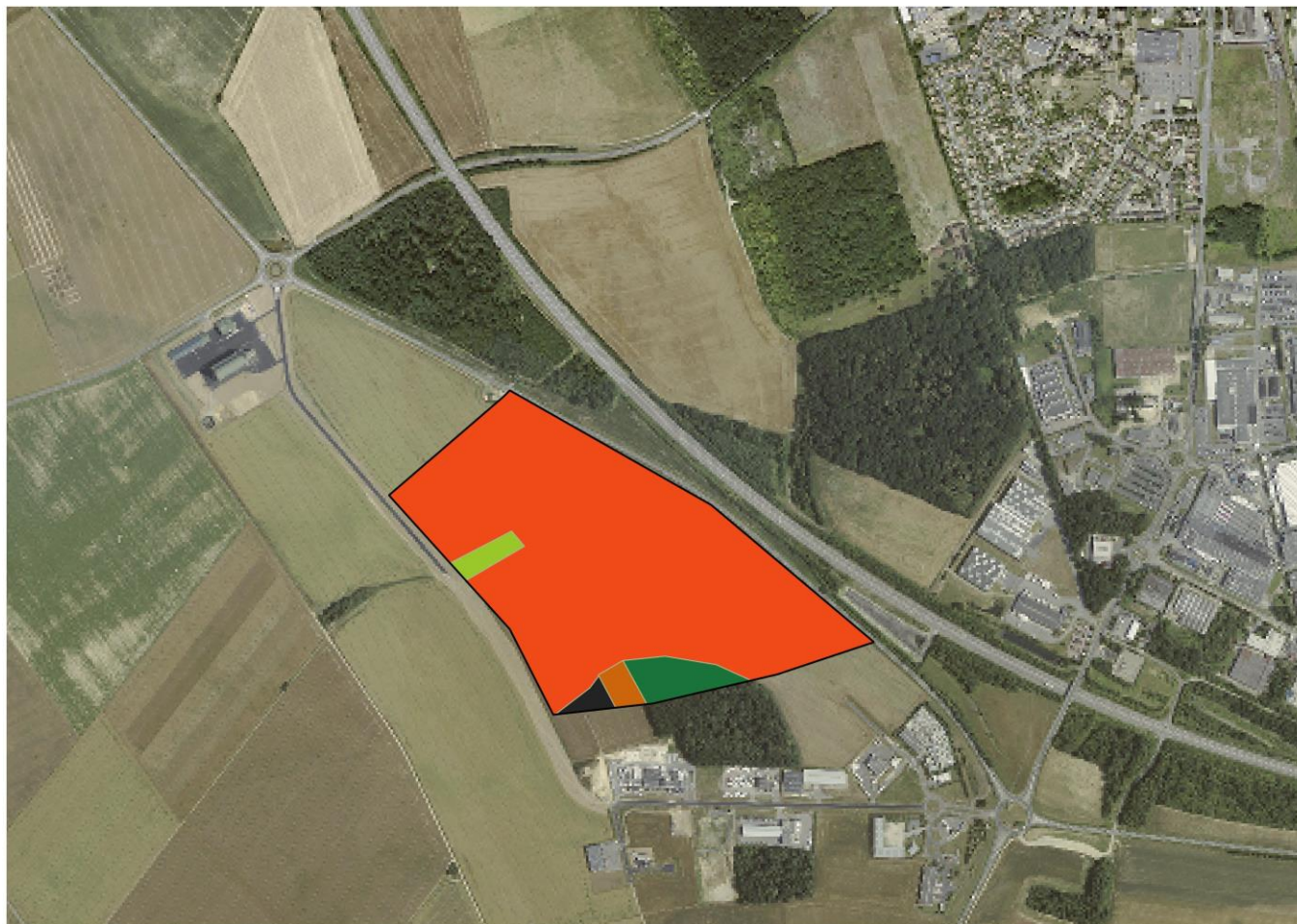
Grandes cultures - partie nord de l'aire d'étude



Boisement âgé avec végétation arborée et arbustive



Friche en limite de l'aire d'étude à l'est



Légende

□ Aire d'étude

Milieux

■ Bâtiment industriel

■ Boisement âgé

■ Bosquet

■ Friche

■ Grande culture



PRD - Tous droits réservés - Sources : IGN Ortho 5m (2010) ; DREAL Picardie, INPN (2014) - Cartographie : Biotope, 2016

0 100 200 300 400 m





Friche entre champ et voirie

Friche prairiale en bord de la RD205

Photographies 1 et 2 : Milieux présents dans l'aire d'étude - Photographies prises sur site © Biotope - S.Beutin

☞ Les habitats en présence constituent un enjeu faible pour le projet.

IV.2.3 Etat des lieux de la flore

Une extraction de données de la base digitale du CBNBL (2014) a permis d'obtenir une liste de la flore vasculaire observée ces dernières années sur la commune d'Amblainville (35 taxons recensés).

Au vu des habitats présents sur la zone d'étude et de l'analyse des espèces signalées par le CBNBL, seul l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), espèce d'intérêt patrimonial et peu commune en Picardie, pourrait potentiellement se trouver sur les talus mais ceux-ci sont fauchés.

Un relevé rapide de la flore a été effectué. 28 espèces de la flore spontanée ont été relevées, ce qui, compte tenu de l'occupation du sol sur l'aire d'étude (champ cultivé de façon intensive qui occupe 95 % de la surface de la zone d'étude) est correct. Sur les autres milieux en présence, on relève des espèces banales sur les friches comme le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou l'Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), dans les milieux arbustifs et arborés des essences communes comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le merisier (*Prunus avium*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*).

☞ Les milieux présents laissent donc envisager un faible niveau d'enjeu concernant la flore.

IV.2.4 Etat des lieux de la faune

Les insectes

5 espèces d'insectes ont été observées parmi les groupes présents sur l'aire d'étude :

- 4 espèces de papillons de jour ;
- 1 espèces de criquets, sauterelles, grillons et apparentés.

☞ La richesse spécifique peut être considérée comme faible.

Aucune espèce protégée n'a été observée sur le secteur d'étude.

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.

Analyse des habitats d'espèces et fonctionnalité des milieux

★ *Lépidoptères rhopalocères*

Les principaux secteurs présentant un intérêt pour les lépidoptères rhopalocères sont la friche au sud de l'aire d'étude, les bords de voirie en friche ainsi que les lisières des boisements.

★ *Odonates*

Un bassin artificiel présent en limites nord de la zone d'étude constituent le seul milieu aquatique observé aux abords de l'aire d'étude : il est très peu favorable aux odonates car bâché et ne pourrait convenir qu'à quelques espèces peu exigeantes. Il était d'ailleurs presque à sec lors de la prospection. Un autre bassin est en cours de construction au sud de l'aire d'étude.

★ *Orthoptères*

Les secteurs présentant un intérêt pour les orthoptères sont en grande partie les mêmes que ceux concernant les rhopalocères. Sur les friches, en particulier le long de la voirie, ont été observés de nombreux individus du Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*), cet Orthoptère très commun est présent dans toutes sortes de milieux et affectionne les milieux perturbés. Les espèces patrimoniales recensées en 2014 sont toutefois susceptibles d'être présentes : le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), la Decticelle carroyée (*Platypleis tessallata*) ainsi que le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), rares ou assez rares en Picardie.



Paon du jour (*Aglais io*)



Piérïde du chou (*Pieris brassicae*) et Piérïde de la rave (*Pieris rapae*).

Photographies 3 et 4 : Insectes observés sur la zone d'étude du projet - © Biotope - S. Beutin

Les amphibiens

Aucune espèce n'a été observée au cours des prospections.

Analyse des habitats d'espèces et fonctionnalité des milieux

Les seuls sites de reproduction potentiels sont trois bassins artificiels localisés à proximité des limites nord et est de l'aire d'étude. Deux de ces bassins sont bâchés et le troisième est de faible superficie et fortement envahi par la végétation. Ces milieux de mauvaise qualité pourraient éventuellement convenir à quelques espèces ubiquistes.

Le bosquet présent au sein de l'aire d'étude n'est pas attractif pour les amphibiens. En effet, l'absence de litière et d'abris (branches mortes) et surtout la difficulté de transit vers le bosquet, qui est très isolé en champ et loin de zones humides de reproduction le confirme. Il en est de même pour le boisement en limite d'aire d'étude.

Notons que si de la reproduction d'amphibiens vient à se faire dans les bassins, elle sera plutôt issue des grenouilles *Pelophylax sp.* qui ne sont pas migratrices vers les boisements. Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) est susceptible d'être présent sur l'aire d'étude et pourrait se reproduire dans les bassins, les berges de ceux-ci sont cependant relativement profondes.

La dernière observation sur la commune de Rainette verte (*Hyla arborea*), espèce assez commune mais évaluée comme vulnérable en Picardie, date de 1996. L'absence de milieux aquatiques favorables (stagnants, ensoleillés et riches en végétation aquatique) rend toutefois la présence de cette espèce très peu probable sur l'aire d'étude.

Les reptiles

Aucune espèce n'a été observée au cours des prospections.

Analyse des habitats d'espèces et fonctionnalité des milieux

Les milieux boisés et buissonnants localisés au niveau du bosquet et de la lisière du bois pourraient être fréquentés par l'Orvet (*Anguis fragilis*). En revanche, l'aire d'étude présente de façon générale peu de milieux favorables aux reptiles.

Notons que le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur la commune en 2011. Au vu des habitats recensés, il y a cependant peu de probabilités qu'il soit présent.

Les oiseaux

11 espèces ont été observées au sein de l'aire d'étude ou à proximité immédiate.

Sur les 11 espèces recensées, en fin de période de reproduction, 6 sont protégées nationalement. Toutes sont des espèces communes en Picardie. Un faucon crécerelle a été aperçu à plusieurs reprises au niveau du bosquet, le faucon crécerelle est « NT » sur la nouvelle liste rouge nationale (à paraître) mais commun en Picardie. Les autres espèces sont plutôt liées aux milieux arborés comme le pic vert ou le pouillot véloce.

4 espèces patrimoniales avaient été recensées en 2014 à proximité du site : au regard de la période peu favorable en 2016 pour le recensement de l'avifaune, toutes ces espèces sont potentielles sur l'aire d'étude et très certainement nicheuses. Il s'agit du Bruant jaune, de la Linotte mélodieuse, du Tarier pâtre et de la Fauvette grisette. A noter que sur la liste rouge nationale révisée, à paraître, la Fauvette grisette n'est cependant plus classée « NT » mais « LC ».



Photographie 5 : Faucon crécerelle sur l'aire d'étude © Biotope - S. Beutin

Analyse des habitats d'espèces et fonctionnalité des milieux

Les espèces inventoriées se répartissent dans deux cortèges principaux :

- Le cortège des milieux ouverts
- Le cortège des milieux semi-ouverts
- Le cortège des milieux boisés.

Ces cortèges sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2. Cortèges recensés sur l'aire d'étude principale

<i>Type de cortège</i>	<i>Milieux représentés</i>	<i>Espèces patrimoniales observées ou potentielles</i>
Milieux ouverts	Cultures, friches	-
Milieux semi-ouverts	Fourrés en lisière de boisement et fourré au nord du bosquet	Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Fauvette grisettes.
Milieux boisés	Bosquet, bois	-

Les mammifères terrestres

2 espèces de mammifères terrestres ont été observées sur le site d'étude.

Aucune espèce protégée n'a été recensée sur l'aire d'étude.

Aucune espèce rare ou menacée en Picardie n'a été recensée sur l'aire d'étude.

Analyse des habitats d'espèces et fonctionnalité des milieux

Les deux espèces observées, le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), appartiennent au cortège des milieux ouverts à semi-ouverts : elles sont présentes dans les cultures et aux abords de celles-ci. Le chevreuil, le sanglier et le renard roux sont potentiels dans le boisement au sud mais n'ont pas été observés.



Photographie 6 : Indices de présence du Lièvre dans le champ © Biotope -S.Beutin

Les chiroptères

Aucune espèce n'a été observée au cours de la prospection, réalisée exclusivement en journée.

Le site d'étude représente une **zone de chasse** potentielle (lisière du bosquet et du boisement). Le boisement présente des arbres assez âgés, la présence d'arbres à cavités n'a pas été mise en évidence mais est possible.

Il y a également peu de corridors de transit dans un paysage dominé par les grandes cultures.

Sur la base de ces trois éléments, l'intérêt chiroptérologique de l'aire d'étude immédiate peut-être évalué comme étant modéré. Il en ressort que les principaux enjeux sont la présence de milieux favorables à la chasse en lisière voire en milieu ouvert.

☞ Le site du projet ne présente que de faibles potentialités d'accueil des chauves-souris hormis dans le boisement. L'enjeu cible principalement les zones de chasse. L'ensemble des chiroptères étant protégé, ce groupe représente une contrainte réglementaire potentielle pour le projet.

IV.3 Synthèse des enjeux sur la zone du projet

★ *Concernant les milieux naturels*

L'aire d'étude présente des milieux peu diversifiés et est constituée très majoritairement de grandes cultures. Un petit bosquet présente une végétation arbustive dense. Le boisement situé au sud est d'un plus grand intérêt écologique (arbres âgés, arbres morts...). Des zones de friches sont également visibles en limite d'aire d'étude, au sud.

Aucun habitat remarquable n'a été observé sur la zone d'étude.

☞ Le niveau d'enjeu écologique induit par ces habitats naturels sur l'aire d'étude est considéré comme étant **faible à moyen**.

★ *Concernant la flore*

La flore a été inventoriée rapidement sur l'aire d'étude; le champ cultivé constitue la plus grande partie de l'aire d'étude et on y relève peu d'espèces de la flore spontanée, mis à part quelques adventices comme les chénopodes. En périphérie se trouvent des friches composées d'une flore banale. Les boisements sont rudéraux sur leurs lisières (présence d'espèces nitrophiles comme l'ortie, une espèce classée comme espèce exotique envahissante potentielle est visible, la Symphorine (*Symphoricarpos albus*). Aucune espèce remarquable n'est susceptible de se trouver dans ces habitats. La diversité floristique est faible (28 espèces végétales recensées).

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes, potentielles ou avérées, ont été observées sur l'aire d'étude ou à proximité de l'aire d'étude, la symphorine dans le bosquet au sud, la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) en limite d'aire d'étude, le Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) de l'autre côté de la RD 205 à l'ouest. Il conviendra d'être vigilant vis-à-vis de la dissémination de ces espèces lors de la phase travaux.

☞ Le niveau d'enjeu écologique associé à la flore est **faible à moyen**. Une contrainte peut exister vis-à-vis des invasives.

★ *Concernant la faune*

Insectes

Le nombre d'espèces d'insectes inventoriées est relativement faible, malgré une température clémente le jour des prospections. Plusieurs espèces patrimoniales sont cependant potentielles.

Aucune espèce protégée n'a été mise en évidence, ce groupe ne représente ainsi aucune contrainte réglementaire pour le projet.

☞ Le niveau d'enjeu écologique associé aux insectes est **faible**.

Amphibiens

Aucune espèce n'a été inventoriée et les milieux présents au sein de l'aire d'étude sont très peu favorables à la reproduction des amphibiens.

La présence d'une espèce protégée sur l'aire d'étude, qui serait à mettre en évidence par une prospection en période favorable, pourrait impliquer une contrainte réglementaire pour le projet.

☞ Le niveau d'enjeu écologique associé aux amphibiens est **faible**.

Reptiles

Les milieux présents sur l'aire d'étude sont relativement peu favorables aux reptiles, mais le bosquet pourrait accueillir l'Orvet (*Anguis fragilis*). Si elle était mise en évidence, la présence de cette espèce pourrait impliquer une contrainte réglementaire pour le projet.

☞ Le niveau d'enjeu écologique associé aux reptiles est **faible**.

Oiseaux

Lors du relevé réalisé début septembre, 11 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude, dont la majorité peut être considérée comme nicheuse possible sur le site. Toutes sont des espèces communes. Plusieurs espèces patrimoniales sont cependant potentielles, ayant été observées en 2014 à proximité immédiate de l'aire d'étude dans des habitats similaires.

Sur les 11 espèces observées, 6 espèces sont protégées nationalement contre la destruction de leurs individus et de leurs habitats. Ces espèces sont répandues principalement dans les milieux arbustifs et arborés (Faucon crécerelle, pouillot véloce...), elles induisent une contrainte réglementaire potentielle pour le projet.

☞ Le niveau d'enjeu écologique associé aux oiseaux est **modéré**. Notons que le relevé n'a pas été effectué en période optimale.

Mammifères terrestres hors chiroptères

En dehors des chiroptères, les expertises visant les mammifères ont permis de mettre en évidence deux espèces sur l'aire d'étude. Ces espèces sont communes et ne présentent pas de statut de rareté ou de menace particulier, les enjeux écologiques sont ainsi considérés comme étant faibles.

☞ Aucune des espèces observées n'étant protégée nationalement, ce groupe n'induit aucune contrainte réglementaire pour le projet. Le niveau d'enjeu écologique est **nul**.

Chiroptères

À défaut d'une prospection nocturne de l'aire d'étude, les chiroptères n'ont pas été recensés.

Les habitats en présence sur le site du projet ne sont pas favorables au gîte de ce groupe, hormis le boisement qui peut leur être potentiellement favorable. L'enjeu est également lié aux zones de chasse (lisières et milieux ouverts).

☞ L'ensemble des chiroptères étant protégé, ce groupe représente une contrainte réglementaire potentielle pour le projet. Sur la base des habitats présents, le niveau d'enjeu écologique est toutefois **modéré à faible**.

★ *Synthèse globale des enjeux*

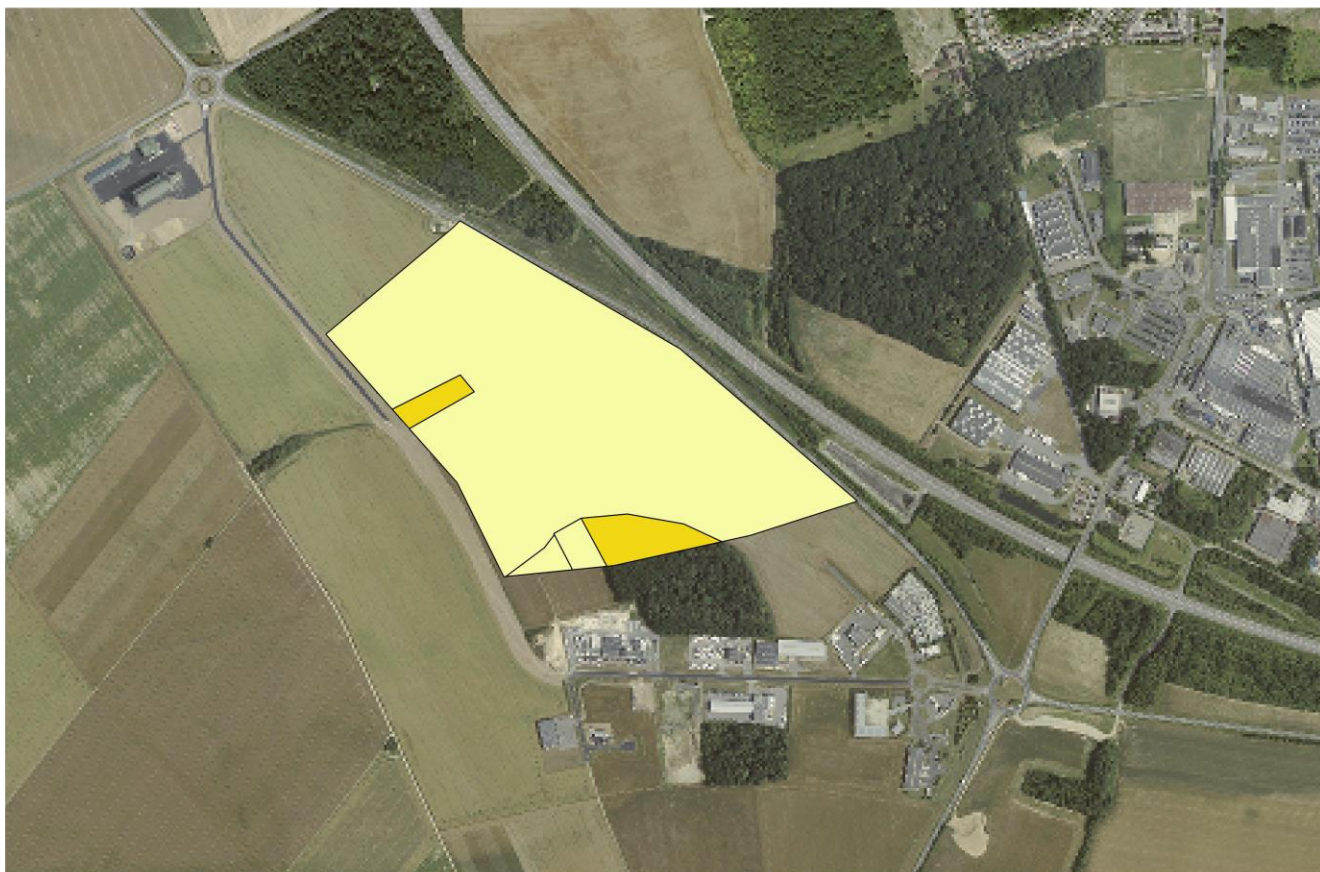
Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeux au sein de l'aire d'étude immédiate, un tableau de synthèse a été établi (page suivante). Il précise, pour chaque groupe :

- le niveau d'enjeu écologique, estimé sur la base de la patrimonialité des espèces ;
- la contrainte réglementaire potentielle, eu égard aux textes de loi régissant la protection des différents groupes étudiés.

☞ Cette évaluation est relative à l'aire d'étude.

Tableau 3. Évaluation des enjeux écologiques et contraintes réglementaires à l'échelle de l'aire d'étude

<i>Groupe biologique étudié</i>	<i>Enjeu écologique vis-à-vis du projet</i>	<i>Évaluation du niveau de l'enjeu écologique</i>	<i>Présence d'une contrainte réglementaire potentielle vis-à-vis du projet</i>
Habitats naturels et flore			
Habitats naturels	Enjeu écologique faible à moyen : Milieux naturels peu diversifiés dans l'aire d'étude	Faible à moyen	aucune contrainte réglementaire identifiée
Flore	Enjeu écologique faible à moyen : Milieux naturels peu diversifiés dans l'aire d'étude	Faible	aucune contrainte réglementaire identifiée
Faune			
Insectes	Enjeu faible : 4 espèces de lépidoptères recensées (aucune patrimoniale) 1 espèce d'Orthoptère recensée (non patrimoniale)	Faible	aucune contrainte réglementaire identifiée
Amphibiens	Enjeu faible : Aucune espèce recensée, potentialités très réduites	Faible	Potentielle : si impact sur des individus d'espèces protégées
Reptiles	Enjeu faible : Aucune espèce recensée, potentialités réduites	Faible	Potentielle : si impact sur des habitats ou des individus d'espèces protégées.
Oiseaux	Enjeu modéré : 11 espèces observées, en fin de période de reproduction, aucune espèce patrimoniale, 6 espèces protégées.	Modéré	Potentielle : si impact sur des habitats ou des individus d'espèces protégées
Mammifères terrestres (hors chiroptères)	Enjeu faible : 2 espèces recensées (aucune patrimoniale)	Faible	aucune contrainte réglementaire identifiée
Chiroptères	Enjeu potentiellement faible à moyen : Habitats peu favorables au gîte. Plutôt favorables à la chasse.	Faible à moyen	Potentielle : si impact sur des habitats ou des individus d'espèces protégées.



Légende

- Enjeux
- Faible
 - Moyen



© PRD - Tous droits réservés - Sources : IGN Ortho 5m (2010) ; DREAL Picardie, INPN (2014) - Cartographie : Biotope, 2016

Fonctionnalité générale des milieux et continuités écologiques à l'échelle de la zone d'étude

Les secteurs ouverts de grandes cultures présentent un niveau d'intérêt relativement faible pour la faune : il s'agit toutefois de l'habitat de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que de zone de chasse pour les rapaces comme la buse variable qui a été contactée sur la zone d'étude ou le faucon crécerelle. En revanche, la végétation herbacée en lisière et les friches constituent les principaux habitats favorables pour les espèces d'insectes observées sur l'aire d'étude (rhopalocères et orthoptères). Plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères dépendent également de ces milieux pour l'accomplissement de leur cycle biologique.

Le bosquet présent au sein de l'aire d'étude constitue un site de nidification potentiel pour plusieurs espèces d'oiseaux, certaines étant liées aux milieux boisés et d'autres se nourrissant en milieu ouvert. Une espèce de reptile, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), pourrait exploiter ce secteur de l'aire d'étude. Le boisement au sud constitue de même un site de nidification pour les oiseaux forestiers, en particulier des pics (le pic vert a été contacté mais d'autres espèces de pics sont potentielles).

Une continuité à l'échelle de la zone d'étude existe entre le bosquet et le boisement âgé. Cette continuité devra dans la mesure du possible être maintenue.

☞ Les boisements et les friches sont des habitats préférentiels pour accueillir la faune identifiée sur la zone d'étude. De façon optimale, ces habitats devront être conservés dans le cadre du projet d'ICPE. La continuité écologique entre le bosquet au milieu du champ et le boisement mature devra être préservée.

IV.3.1 Annexes

Annexe 1 : Statuts réglementaires de la faune, de la flore et des habitats

Tableau 4. Synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude

Groupe	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Insectes	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	(néant)
Reptiles- Amphibiens	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 19 novembre 2007 (modifié) fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	(néant)
Oiseaux	Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	(néant)
Mammifères terrestres	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.	(néant)

Annexe 2 : Statuts de rareté/menace de la faune, de la flore et des habitats

Tableau 5. Synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisables sur l'aire d'étude

Groupe	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental
Insectes		Inventaire de la faune menacée en France (MNHN, 1994)	
	2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)	Les Orthoptères menacés en France (Sardet & Defaut, 2004)	
	European red list of dragonflies (UICN 2010)	Liste rouge des odonates de France métropolitaine (SFO 2009)	Picardie Nature - 2009 - Référentiel de la faune de Picardie
	European red list of butterflies (UICN 2010)	Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg (LAFRANCHIS, 2000)	Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères de Picardie. J. Lebrun/ CSN/ 2006
	European red list of Saproxylic beetles (UICN, 2010)	Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Duguet & Melki, 2006)	
Amphibiens - Reptiles	UICN, 2009 - http://www.iucnredlist.org	UICN France, MNHN&SHF (2009). La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Paris, France	
	Atlas of amphibians and reptiles in Europe (GASC et al., 2004)		Picardie Nature - 2009 - Référentiel de la faune de Picardie
	2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)	Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (Duguet & Melki, 2003)	

		UICN France, MNHN&SHF (2008). Liste rouge des oiseaux nicheurs de Métropole	
		Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France (1985 - 1989) (Yeatman-Berthelot, & Jarry, 1994)	
Oiseaux	2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)	Oiseaux menacés et à surveiller en France, liste rouge et priorités (Rocamora, & Yeatman-Berthelot, 1999)	Picardie Nature - 2009 - Référentiel de la faune de Picardie
	Birds in Europe 2 (BirdLife International, 2004)		
	Birds in the European Union - a status assessment (BirdLife, 2004)		
	UICN, 2009 - http://www.iucnredlist.org	Rapaces nicheurs de France (Thiollay & Bretagnolle, 2004)	
		La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS 2011).	
		Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur & Lemaire, 2009)	
Mammifères terrestres	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : articles, annexes I à VI	Inventaire de la faune menacée en France (MNHN, 1994)	Picardie Nature - 2009 - Référentiel de la faune de Picardie
	Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)		
	The atlas of european Mammals (MITCHELL-JONES A. J. & al. 1999)	SFEPM, CPEPESC (1999) - Plan de restauration des chiroptères	
		Liste Rouge UICN France, 2008	

Annexe 3 : Liste des espèces d'insectes observées au sein de l'aire d'étude ou à proximité (septembre 2016)

Insectes - Espèces observées sur l'aire d'étude						
Nom scientifique	Nom français	Natura 2000	Protection	LR nationale	LR Picardie	Rareté Picardie
Orthoptères						
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste				LC	AC
Rhopalocères						
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du Jour			LC		TC
<i>Aricia agestis</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	Collier-de-Coraïl			LC		PC
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave			LC		C
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou			LC		TC

Listes Rouges

- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacé
- LC : préoccupation mineure
- NA : non applicable

Rareté

- R : rare
- AR : assez rare
- PC : peu commun
- AC : assez commun
- C : commun
- TC : très commun

Annexe 4 : Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de l'aire d'étude ou à proximité (septembre 2016)

Oiseaux - Espèces observées sur l'aire d'étude						
Nom scientifique	Nom français	Natura 2000	Protection	LR nationale	LR Picardie	Rareté Picardie
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable		Nationale	LC	LC	C
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier			LC	LC	TC
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire			LC	LC	TC
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle		Nationale	LC	LC	C
<i>Phylloscopus collybita</i> Linnaeus, 1758	Pouillot véloce		Nationale	LC	LC	TC
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir			LC	LC	TC



Oiseaux - Espèces observées sur l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom français	Natura 2000	Protection	LR nationale	LR Picardie	Rareté Picardie
<i>Picus viridis</i> Linnaeus 1758	Pic vert		Nationale	LC	LC	C
<i>Troglodytes troglodytes</i> Linnaeus 1758	Troglodyte		Nationale	LC	LC	TC
<i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus 1758	Geai des chênes			LC	LC	TC
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		Nationale	LC	LC	TC
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde			LC	LC	TC

Listes Rouges

- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacé
- LC : préoccupation mineure
- NA : non applicable

Rareté

- R : rare
- AR : assez rare
- PC : peu commun
- AC : assez commun
- C : commun
- TC : très commun

Annexe 5 : Liste des espèces de mammifères terrestres observées au sein de l'aire d'étude (septembre 2016)

Mammifères - Espèces observées sur l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom français	Natura 2000	Protection	LR nationale	LR Picardie	Rareté Picardie
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe				LC	C
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne				LC	TC

Listes Rouges

- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacé
- LC : préoccupation mineure
- NA : non applicable

Rareté

- R : rare
- AR : assez rare
- PC : peu commun
- AC : assez commun
- C : commun
- TC : très commun



Annexe 6 : liste des espèces végétales recensées sur l'aire d'étude (septembre 2016)

Nom scientifique	Nom commun	LR	Patr.	Rareté Picardie
<i>Amaranthus viridis</i> L., 1763	Amarante verte,	NA		D
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	LC		CC
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	LC		CC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	LC		CC
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun,	LC		CC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	LC		CC
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	LC		CC
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	LC		CC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage,	LC		CC
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	LC		C
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	LC		C
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	NA		C
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	LC		CC



<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commun	LC		CC
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	LC		C
<i>Malus domestica</i> Borkh., 1803	Pommier cultivé	NA		?
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride épervière, Herbe aux vermisses	LC		C
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier	LC		CC
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	LC		CC
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé,	LC		CC
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers	LC		AC
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge,	LC		C
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	LC		AC
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir,	LC		CC
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	LC		CC
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs,	NA		PC
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	LC		CC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC		CC

Listes Rouges

- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacé
- LC : préoccupation mineure
- NA : non applicable

Rareté

- R : rare
- AR : assez rare
- PC : peu commun
- AC : assez commun
- C : commun
- TC : très commun

